

UN APPUI DE PROXIMITÉ POUR LES ACTIVITÉS D'UTILITÉ SOCIALE

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) DES

PYRÉNÉES ORIENTALES

A qui s'adresse le DLA ?

- Vous employez au moins un salarié et êtes une structure d'utilité sociale (association, SCOP, SCIC et structure exerçant une activité d'insertion par l'activité économique).
- Vous souhaitez consolider vos activités, maintenir les emplois que vous avez créés, perfectionner votre fonctionnement, améliorer votre gestion.

Le DLA mobilise des experts et des techniciens. Il vous aide à pérenniser et renforcer votre activité.

Le DLA, qu'est-ce que c'est ?

- des compétences mises au service de votre structure
- une aide méthodologique et stratégique
- **des actions d'appui personnalisées**, adaptées à vos besoins
- une **prise en charge de la totalité du coût** de ces actions d'accompagnement
- un suivi des actions d'accompagnement.

Le mode d'intervention du DLA varie selon vos besoins : conseils individuels au sein de votre structure, ateliers collectifs avec d'autres associations, appui à la création d'outils, transfert de méthode et de savoir-faire. Le choix du type et de la nature des accompagnements relève d'un accord entre le DLA et votre association. Il fait l'objet d'une convention.

Le DLA, mode d'emploi

- Contactez l'équipe de Trait d'Union Accompagnement en charge de l'animation du DLA.
- Trait d'Union Accompagnement établit avec vous un diagnostic global de votre activité. Nous repérons les éléments organisationnels, humains, stratégiques et financiers sur lesquels il est nécessaire d'agir.
- Une fois le diagnostic validé ensemble, Trait d'Union Accompagnement propose un plan d'accompagnement enrichi de l'expertise des différents acteurs du territoire réunis dans le comité d'appui (cf § Le DLA un dispositif partenarial).
- Sur la base du plan d'accompagnement retenu, un prestataire extérieur, qualifié sur les besoins identifiés, intervient auprès de votre association. Il élabore avec vous des propositions d'action et des outils.
- Trait d'Union Accompagnement suit le travail du prestataire. Nous restons en contact avec vous pendant et après la mission.

E

xemples d'accompagnement

Le DLA mobilise des compétences en

- **développement de projet**
- stratégie de partenariat
- **analyse de l'activité et du secteur**
- élaboration d'un plan de communication
- **organisation et gestion des ressources humaines**
- conception de tableaux de bord en gestion
- **recherche de financements**

Afin de vous aider à

- **renforcer et développer vos activités**
- ancrer durablement votre projet dans le territoire
- **mieux repérer vos usagers**
- avoir des outils de communication adaptés
- **améliorer votre fonctionnement interne**
- disposer d'outils de gestion pertinents
- **mobiliser de nouveaux partenaires et mixer les ressources publiques/privées**

Contact du DLA 66 :

Yves Barbary

15 avenue de Grande Bretagne 66000 Perpignan

Téléphone : 06 14 95 27 48 / 04 68 66 79 47 E mail : traitunion66@gmail.com

Site web : <http://dla66.org>

Le DLA, un dispositif partenarial

Initié par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et la Caisse des dépôts et consignations, l'action du DLA doit contribuer à maintenir les activités d'utilité sociale, en mobilisant l'expérience des acteurs de terrain et les dispositifs d'aide existants. Le DLA s'appuie sur un large partenariat. Il est financé par l'Unité Territoriale 66 de la DIRECCTE LR, la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil Général des Pyrénées Orientales, la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée, la CAF et le FSE. Ces partenaires se retrouvent dans deux instances :

- **le comité de pilotage** : il fixe les orientations et assure le suivi et la promotion du dispositif. Il est composé notamment de l'Unité Territoriale 66 de la DIRECCTE LR, de la Caisse des dépôts et consignations, de la DDSC, du Conseil Général des Pyrénées Orientales, de la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée, de la CAF.

- **le comité d'appui** : Placé aux côtés de l'équipe du DLA, il enrichit le diagnostic et les préconisations d'accompagnement. Il apporte son expertise et outils pour soutenir le développement des activités et structures d'utilités sociales sur un territoire, sur une filière. Il permet l'articulation entre l'action du DLA et l'ensemble des ressources et moyens mobilisables. Il est composé d'acteurs locaux (institutionnels, techniciens de collectivités territoriales, acteurs associatifs, acteurs bancaires...) ayant une bonne connaissance des territoires et des secteurs d'activité.

Vous êtes une collectivité locale ou une fédération et vous travaillez en lien avec des associations, vous pouvez participer au repérage des structures pouvant avoir besoin d'un accompagnement.